

## Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

## **Contrat d'apprentissage et de professionnalisation : quelles différences ?**

Le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation sont des contrats de travail alternant formation pratique en entreprise et formation théorique. Des différences existent entre ces 2 contrats notamment sur la durée du contrat, l'âge ou encore la rémunération du bénéficiaire.

Nous vous présentons les **principales différences** entre ces 2 contrats.

#### Définitions et principaux éléments des contrats d'apprentissage et de professionnalisation

	<b>Contrat d'apprentissage</b>	<b>Contrat de professionnalisation</b>
<b>Objectif</b>	Formation initiale (diplôme ou titre professionnel)	Formation continue (qualification professionnelle)
<b>Type de contrat</b>	Contrat à durée limitée (CDL) Contrat à durée indéterminée (CDI)	Contrat à durée déterminée (CDD) Contrat à durée indéterminée (CDI)
<b>Durée du contrat</b>	<p>Lorsque le contrat est à durée limitée, sa durée est de <b>6 mois au minimum à 3 ans au maximum</b>.</p> <p>La durée maximale du contrat peut être portée à <b>4 ans</b> si l'apprenti est dans une des situations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Il est reconnu <u>travailleur handicapé</u></li> <li>Il est un sportif de haut niveau.</li> </ul> <p>La durée du contrat est précisée dans une convention annexée au contrat.</p> <p>De <b>16 à 29 ans</b> révolus (30 ans moins 1 jour)</p> <p>Jeune <b>de 15 ans</b> à condition d'avoir terminé son année de 3<sup>e</sup>.</p> <p>L'âge <b>maximum</b> peut être porté à <b>35 ans au plus</b> (36 ans moins 1 jour) dans les cas suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>L'apprenti <b>signe un nouveau contrat</b> pour accéder à un niveau de diplôme supérieur à celui déjà obtenu.</li> <li><b>Le précédent contrat a été rompu</b> pour des raisons indépendantes de sa volonté, ou pour inaptitude physique.</li> <li>Il ne doit alors pas s'écouler <b>plus d'1 an</b> entre les 2 contrats.</li> <li>Il n'y a <b>pas d'âge limite</b> si l'apprenti est dans une des situations suivantes :</li> <ul style="list-style-type: none"> <li>Il est reconnu <u>travailleur handicapé</u></li> <li>Il envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention d'un diplôme</li> <li>Il est un sportif de haut niveau</li> <li>Il n'obtient pas le diplôme ou le titre professionnel visé (prolongation maximum d'1 an).</li> </ul> </ul>	<p>S'il s'agit d'un CDD, la <b>durée minimale est comprise entre 6 et 12 mois</b>.</p> <p>Elle peut être allongée jusqu'à <b>36 mois</b> dans certaines situations.</p> <p>S'il s'agit d'un CDI, l'action de professionnalisation se situe <b>au début du contrat</b>. Sa <b>durée minimale est comprise entre 6 et 12 mois</b>.</p> <p>Elle peut être allongée jusqu'à <b>36 mois</b> dans certaines situations.</p>
<b>Conditions d'âge</b>		<p>De <b>16 à 25 ans</b> révolus (26 ans moins 1 jour) pour compléter la formation initiale</p> <p>De <b>26 ans et plus</b> pour les demandeurs d'emploi</p> <p><b>Sans condition d'âge</b> pour les personnes qui perçoivent le RSA, l'ASS ou l'AAH et pour les personnes sortant d'un <u>contrat unique d'insertion (CUI)</u></p>
<b>Formation</b>	Au minimum 25 % de la durée totale du contrat	150 heures minimum et comprise entre 15 % et 25 % de la durée totale du contrat

## Rémunération

### Contrat d'apprentissage

Entre 27 % et 100 % du Smic suivant l'âge et le niveau d'études, ou le salaire minimum conventionnel si plus favorable

## Aides pour les alternants

Les apprentis majeurs peuvent bénéficier d'une aide d'État pour financer leur permis de conduire B  
L'aide mobili-jeune est une aide au logement accessible sous conditions aux jeunes de moins de 30 ans

## Aides à l'embauche

Vous pouvez utiliser un **simulateur** qui permet de **comparer le coût salarial annuel** d'un alternant en fonction de l'un ou l'autre de ces contrats :

- Calculer le coût salarial annuel d'un alternant et les aides (apprentissage ou contrat de professionnalisation)  
Simulateur

## Alternance

### Questions – Réponses

- Aide au logement : qu'est-ce que l'aide mobili-jeune ?
- Comment payer le permis de conduire : permis à un euro, apprenti, chômeur... ?

## Toutes les questions réponses

### Et aussi...

- Contrat de professionnalisation
- Contrat d'apprentissage
- Aides à l'embauche pour un contrat d'apprentissage
- Aides à l'embauche pour un contrat de professionnalisation

### Pour en savoir plus

- Apprentissage et formation en alternance  
Source : Ministère chargé du travail
- Précis de l'apprentissage  
Source : Ministère chargé du travail
- Aides pour recruter en contrat d'apprentissage  
Source : Ministère chargé du travail
- Le contrat de professionnalisation  
Source : Ministère chargé du travail
- Aides pour recruter en contrat de professionnalisation  
Source : Ministère chargé du travail

### Services en ligne

- Etablir un contrat d'apprentissage  
Formulaire
- Contrat de professionnalisation  
Formulaire
- Calculer le coût salarial annuel d'un alternant et les aides (apprentissage ou contrat de professionnalisation)  
Simulateur
- Trouver une entreprise qui recrute en alternance  
Téléservice

### Textes de référence

### Contrat de professionnalisation

Entre 55 % et 100 % du Smic suivant l'âge et le niveau d'études, ou 85 % de la rémunération minimale prévue par la convention collective ou l'accord de branche de l'entreprise si plus favorable

L'aide mobili-jeune est une aide au logement accessible sous conditions aux jeunes de moins de 30 ans

### Il existe plusieurs aides

Il existe plusieurs aides



- Code du travail : articles L6221-1 à L6221-2  
Définition et régime du contrat d'apprentissage
- Code du travail : articles L6222-4 à L6222-6  
Conclusion du contrat d'apprentissage
- Code du travail : articles L6222-7 à L6222-14  
Durée du contrat d'apprentissage
- Code du travail : article R6222-46  
Aménagement de la durée du contrat d'apprentissage
- Code du travail : article R6222-60  
Aménagement de la durée du contrat d'apprentissage
- Code du travail : articles L6222-15 à L6222-17  
Succession de contrats d'apprentissage
- Code du travail : articles L6222-1 à L6222-3  
Conditions d'âge de l'apprenti
- Code du travail : article D6222-1  
Conditions d'âge de l'apprenti
- Code du travail : article L6211-2  
Durée de la formation du contrat d'apprentissage
- Code du travail : articles L6222-27 à L6222-29  
Salaire minimum du contrat d'apprentissage
- Code du travail : articles L6325-1 à L6325-4-1  
Objet et conditions d'ouverture du contrat de professionnalisation
- Code du travail : articles L6325-11 à L6325-15  
Durée et mise en œuvre des actions de professionnalisation
- Code du travail : articles L6325-5 à L6325-7  
Formation et exécution du contrat de professionnalisation
- Code du travail : articles L6325-8 à L6325-10  
Salaire et durée du travail du contrat de professionnalisation
- Code du travail : article D6332-87  
Contrat de professionnalisation : prise en charge par France Travail (anciennement Pôle emploi)
- Code du travail : article D6325-23  
Dispositions applicables aux groupements d'employeurs



URL de la page : <https://www.luberonmontsdevaucluse.fr/service-public/particuliers/?xml=F31704>